

2023-060

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 18
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

Avenant n°1 à la Convention de service commun Finances entre le CC-CVL et la Mairie de Chinon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la convention de création d'un service commun « Finances » entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Mairie de Chinon,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines » de la Mairie de Chinon du 18 avril 2023,

Considérant la création d'un poste de Chargé de financements/subventions au sein du service des Finances non prévu dans la convention initiale,

En 2016, une convention de mutualisation du service des finances a été passée avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Suite à la restructuration du service des Finances, un poste de Chargé de financements/subventions a été créé.

Ce poste n'était pas prévu dans la convention initiale, il convient donc de prendre un avenant à la convention afin de définir les modalités de répartitions financières de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de service commun « Finances » à compter de janvier 2023.
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes pièces annexes à ce dossier.
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.